

Test AntiGénique ou RT-PCR, quel test faire ?

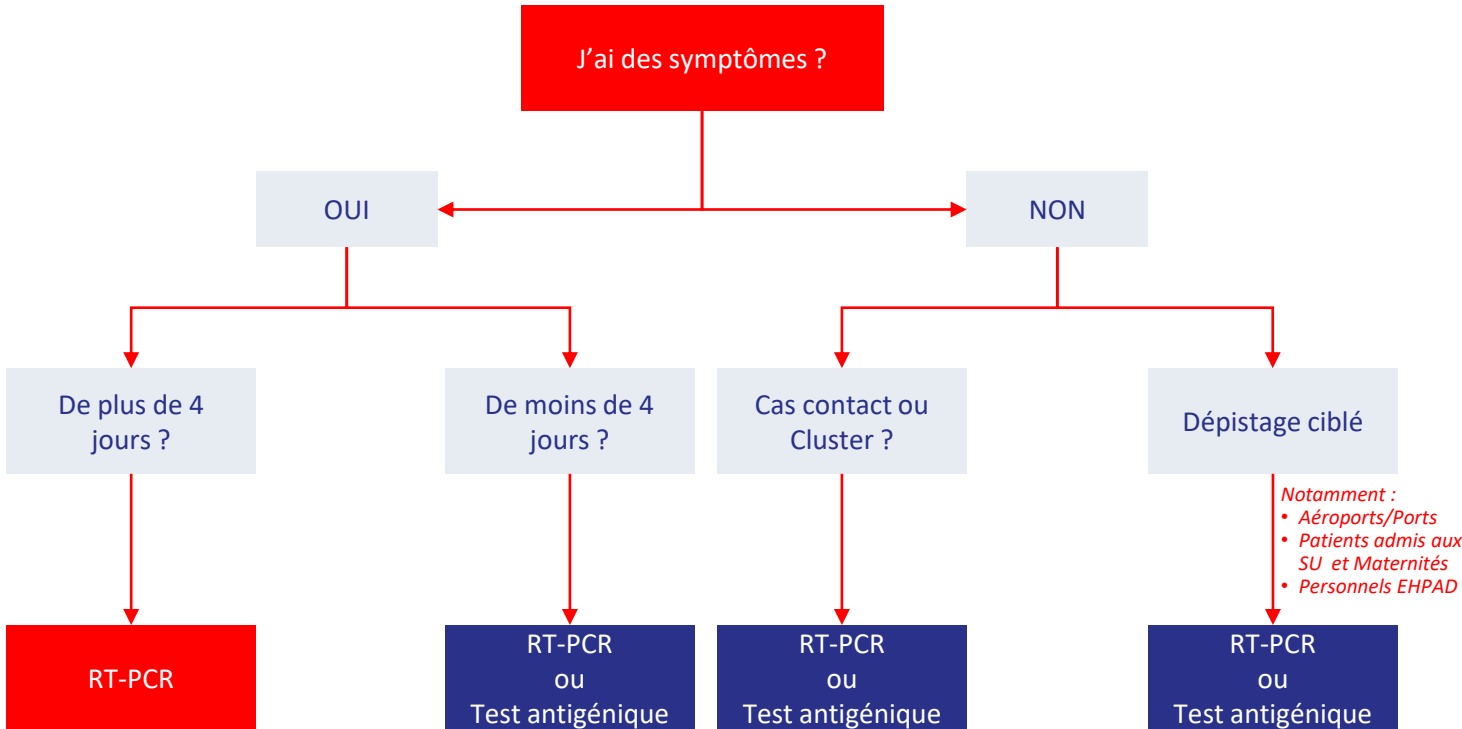
Où puis-je me faire tester ?

- Auprès des laboratoires de biologie, médecins, pharmaciens, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, sages-femmes et chirurgiens-dentistes réalisant des tests RT-PCR ou antigéniques
- Trouver l'information sur : www.sante.fr

Quel coût pour le patient ?

- Le test Antigénique ou RT-PCR est payant depuis le 15 octobre 2021.
- Il peut être pris en charge par l'assurance maladie sous certaines conditions* :
 - Prescription médicale
 - Personnes mineurs
 - Personnes vaccinées
 - Personne ayant une contre-indication vaccinale
 - Personne disposant d'un certificat de rétablissement

*sous présentation d'un justificatif



Si personne de ≥65 ans ou à risque de forme grave, un tests antigénique négatif doit être confirmé par RT-PCR

Notamment :

- Aéroports/Ports
- Patients admis aux SU et Maternités
- Personnels EHPAD